



Commission sportive du Lundi 19 mai 2025 de 18 h 30 à 19h30.

Membres présents : BERNARD Stéphane (CD 40), BRUN Arnaud (CSR), CHAVANT Cyril (CD 24 et critérium), CLOPEAU Romuald (CD47), DROMER Remy (CD 17), ENGRAND Pascal (CD 86), GANDREUIL Benoit (CRA), GAUTHIER Yves (CD 16), LORIOU David (CD 79), SCHAEFFER Romain (CD 64), TESSEYRE Julien (CD 19).

Membres Absents Excusés : BEAUFORT Jean-Louis (CD 87), DELORME Bertrand (CD 23), GELLIBERT Luce (Féminines), HAN COILIN Bruno (CD 33).

Vous pouvez retrouver toutes les informations du championnat par équipes régional sur le site de la ligue : règlement, consignes, fiches mémo, comptes-rendus de C.S.R., etc. (pour y accéder cliquez sur l'image ci-dessous) :



---

## Objet de la réunion

Championnat par équipes : traitement de la journée 7 Phase 2  
(officiellement Journée 19 dans SPIDv2)

---

## Rappels / Observations

La ligue a mis en place des « fiches mémo » destinées aux clubs. N'hésitez pas à les mettre à disposition des responsables de vos équipes.

**Rappel** : un JA doit obligatoirement être mentionné sur TOUTES les feuilles de rencontre, y compris en R2 et R3. À l'avenir une pénalité financière pourrait être appliquée. La ligue remercie les clubs et les joueurs pour leur engagement.

**Rappel** : toute modification de rencontre doit être validée par la CSR pour vous protéger en cas d'accident ou de réclamation. Dans le cas contraire la CSR pourrait sanctionner sportivement **les 2 équipes**.

**Rappel** : pour être autorisé à accéder à la table le joueur doit obligatoirement être licencié et en conformité avec la certification médicale. GIRPE est un outil facilitant la rédaction des feuilles de rencontres. Mais en aucun cas il ne se substitue au juge-arbitre (ou à la personne faisant fonction de JA) pour la vérification des informations (date de licenciement, certification médicale, classement, etc.)

---

**Procédure pour une demande de modification de rencontre**

Délai pour les demandes de modification de rencontre : au moins 10 jours avant la date de la rencontre initiale. Ce délai permet ainsi aux 2 équipes et à la commission sportive régionale de trouver une solution dans le cas où les 2 équipes ne trouvent pas un terrain d'entente.

Si la demande intervient dans le délai cité ci-dessus : la demande doit alors se faire via SPID Espace MonClub.

Si la demande intervient au delà du délai cité ci-dessus : la demande doit être faite suivant la procédure indiquée dans la fiche mémo n°4 disponible sur le site de la ligue à la rubrique Championnat par équipes.

Attention : les modifications de rencontres (date, heure, salle) doivent **obligatoirement** être validées par la commission sportive régionale.

**Ces procédures sont mises en place pour protéger les clubs et les joueurs en cas d'accident durant le trajet ou durant la rencontre.**

---

**Journée 7 Phase 2  
(officiellement Journée 19 dans SPIDv2)  
17 et 18 mai 2025**

Toute décision prise lors d'une commission sportive peut faire l'objet d'un appel auprès du conseil de ligue. Pour cela un courrier doit être adressé, par mail, directement au président de la ligue (dumonteilphilippe@gmail.com) avec copie au secrétariat (secretariat@lnatt.fr) et ce au plus tard dans les 15 jours qui suivent la diffusion du compte rendu de la commission sportive.

**Juge-arbitre absent des rencontres R2 et R3**

R3-11 - UA Cadillacaise 1 contre AL Coulounieix TT 2

Mail aux 2 clubs leur indiquant la nécessité de renseigner le cartouche sous peine de pénalité financière en cas de récidive.

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

**R1-4 - Niort TT 3 contre St Benoit TT 1**

BARIBAUD Yoann (796569) de Niort TT a reçu un carton jaune pour jet de raquette sur la table.

**R1-4 - Thouars CSC 1 contre Pana Loisirs 2**

NAGY Timothé (879785) de Pana Loisirs n'a pas le nombre de points requis pour participer en Régionale 1 (classements officiels phase 1 et phase 2).

Défaite «0-14» points partie et «0-3» points rencontre.

Pénalité financière :

30 € pour joueur non qualifié appliquée.

**R2-3 - TT Farguais 1 contre CAM Bordeaux 7**

La C.S.R. a bien pris note de la réserve et le résultat de la rencontre est entériné.

### R3-1 - St junien - Couzeix

AUROUX Nicolas (23130) du club de Couzeix se blesse à l'issue de sa première partie et ne peut pas participer à ses parties suivantes.

Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement, la CSR qualifie ses parties comme suit :

- partie 1 du joueur : partie normale ;
- partie 2 du joueur : abandon ;
- double auquel aurait dû participer le joueur : forfait ;
- partie 4 du joueur : forfait.

Certificat médical envoyé par mail à la ligue.

### R3-16 - Gueret - Montbron

Forfait de Montbron

Défaite «0-14» points partie et «0-3» points rencontre.

Pénalité financière :

Confiscation de la caution et application des frais kilométriques liés au déplacement associé.

Les sanctions sportives liées au forfait lors de la dernière journée de championnat seront appliquées.

### Championnat par équipes Nombre de montées des départements vers la région à l'issue de la phase 2

Dep	Montées Attribuées	Montées Acceptées	Montées Supplémentaires
16	3	3	
17	4	4	
19	1	1	1
23	1	1	
24	1	1	
33	7	7	1
40	2	2	
47	2	2	
64	2	2	
79	4	2	
86	3	3	
87	2	2	
	32	30	2

**Journées des Titres du championnat par équipes régional  
samedi 14 et dimanche 15 juin 2025  
organisées par le TT Passageois (47)**

**Rappel** : la journée des titres est **OBLIGATOIRE** pour toutes les équipes terminant 1ère de leur poule. Un document relatif à cette journée est disponible sur le site de la ligue.